

Bruxelles le 13 janvier 1920

Monsieur le Notaire

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous ne pouvons garder plus longtemps en dépôt le tableau de L. Schaeken lègué par Madame Reichenbach et au sujet duquel une décision défavorable est intervenue.

En conséquence nous vous serions obligé de faire enlever l'oeuvre dont il s'agit avant le 18 et date à laquelle nous devons utiliser le local où le tableau est remise.

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de notre considération distinguée

A Monsieur le Notaire J. Petre

St Gilles.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

ANNEXE

Prière de rappeler dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 24 septembre

1919.

5290/50
Demander le
29. 8 x laisser avec
3 semaines

Monsieur le Notaire,

Nous avons l'honneur de vous rappeler notre lettre
du 27 février 1918 par laquelle nous vous faisons connaître
que l'on pouvait faire reprendre au Musée (9 rue du Musée)
le tableau de L. Schaeken légué par Madame Reichenbach.

Nous vous prions de vouloir bien inviter la famille
de la défunte à retirer cette oeuvre avant le 15 octobre;

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance
de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

Le Secrétaire & Membre,

P. Vermeir - Gevaert

Monsieur le Notaire Ad. J. PETRE,

ST GILLES.

24 septembre

19.

(5)

expédié de 26-11-19

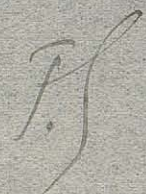
Monsieur le Notaire,

Nous avons l'honneur de vous rappeler notre lettre du 27 février 1918 par laquelle nous vous faisons connaître que l'on pouvait faire reprendre au Musée (2 rue du Musée) le tableau de L. Schaeken légué par Madame Reichenbach.

Nous vous prions de vouloir bien inviter la famille de la défunte à retirer cette oeuvre avant le 15 octobre;

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire & Membre,



Monsieur le Notaire Ad. J. PETRE ,

ST GILLES.

(4) 2-2-18

Monsieur

Comme suite à notre visite, nous avons l'honneur de vous faire connaître que deux agents de notre personnel se présenteront samedi 23 et à 3h au domicile de feu Mme Reichenbach pour prendre possession du tableau de Schaetzen qui doit être soumis selon l'usage à l'appréciation de MM. les Membres de la Commission directrice

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

3

MUSÉES ROYAUX
DU CINQUANTENAIRE

BRUXELLES, le 6 Décembre 1917, 19.....



Mon cher Collègue,

Je vous transmets ci-inclus les pièces
relatives au don fait par Mme. Vve. Reichenbach.

J'ai prévenu le notaire Pètre de ce que je vous
remettais le dossier.

Bien cordialement vôtre,

Jean Lafont

A Monsieur FIERENS-GEVAERT,

Membre-Secrétaire de la Commission directrice du
Musée de Peinture et de Sculpture.

Ce 24 9^{bre} 1914

2

Forvenir le Conservateur

Par testament déposé au rang de nos minutes
Madame Veuve Reichenbach née Deltour a disposé
au profit de l'Etat Belge pour être déposé au
Musée de Bruxelles d'une table en cuivre
et de l'écrin qui a occupé son poste de conservateur
de la section de la sculpture
Il nous a la présente copie par extrait de cette
disposition en bon français obtenu par la maison
habilitée pour la défense au titre et qui pour
pouvoir agir en conséquence de ce qui
faudrait bon à donner à la Dufour, Meubler
Mobilier, Boulevard du Sablon 178 à
Molenbeek Saint Jean

Veuillez recevoir Monsieur l'assurance
de mes sentiments distingués

M. Vanbuerloep

Conservateur du Musée
au Aquanarium

Ad. J. Petre

①



5290
50

Léonard Schreier 200 fr.



L'an mil neuf cent dix sept le dix neuf avril
Devant Maître Adolphe Texe notaire résidant à
Saint Gilles

a comparu:

Monsieur Remond Desmet greffier assermenté au Tribunal
de première instance de Bruxelles, demeurant à Laeken rue
Vogel n° 44.

Lequel a, par les présentes, déposé entre les mains du notaire
Soussigné pour être mises au rang de ses minutes et en délivrer
copie ou expédition à qui il appartiendra les pièces suivantes:

I. Un enveloppe blanche de grand format, qui était fermée
au moyen de cinq cachets en cire noire, portant l'empreinte M.R.
ayant contenu le testament mystique et après mentionné et sur
laquelle a été écrit par le notaire Soussigné l'acte de dépôt
opéré entre ses mains par la Reçueuse, du dit testament, en date
du cinq Octobre mil neuf cent seize.

II Le dit testament mystique attribué à Madame Mathilde
Delkenne, veuve de Monsieur Eugène Reichenbach, rentière
demeurant à Laeken rue du Tabellion numéro 46 et décédée
au Sanatorium des Deux Aloues à Heide, le huit avril mil neuf
cent dix sept.

III L'expédition d'une ordonnance rendue par M^{re} Georges
Dara, Vice Président, faisant fonction de Président du Tribunal
de première instance siégeant à Bruxelles, le treize avril mil neuf
cent dix sept, aux termes de laquelle le greffier, après avoir

ouvert la dite enveloppe et fait la description de celle-ci ainsi que
du testament qu'elle renfermait et constate leur état, en a ordonné
le dépôt en mains du notaire soussigné.

Les trois pièces ci dessus décrites resteront annexées aux présentes.
pour les deux premières être enregistrées avec elles.

Donc acte

Fait et passé à Saint-Gilles en l'étage

En présence de Victor Lismont et Saugues Lismont, demeurant et
domiciliés en cette commune, témoins à ce requis

Lecture faite le comparant a signé avec les témoins et nous
Notaire.

(Signé) M. De Smet. O. Lismont. J. Lismont. M. J. Petre C.

Enregistré en robe - renvoi à Saint-Gilles le vingt avril
1917. Volume 470. folio 37. case 2. Reçu deux francs quarante
centimes.

Le Receveur int. (Signé) L. Connerotte.

Teneur des annexes 2 Testament :

Ceci est mon testament :

Je révoque tous testaments antérieurs.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire Mornieus Doré
Deufou, employé de banque à Molenbeek Saint-Laan rue de
l'usine n° 97 avec la saisine de mes biens meubles et en rémuné-
ration des services qu'il m'a déjà rendus et de ceux encore à
rendre je lui laisse une somme de dix mille francs, libre de
tous droits.

L'instituteur pour mes légataires universels et coexéc. .
Je lègue en outre les sommes suivantes. Libres de droits de Succes-
sion payables dans les trois mois de mon décès. Sans intérêt.

A Madame et coexéc. .

Je lègue enfin à l'Etat Belge, pour être déposé au Musée
de Bruxelles le tableau de famille De Thier, se trouvant
actuellement dans le corridor du second étage de ma
maison - rue du Labellion n° 70.

Je lègue enfin excoexéc. .

Fait le 5 octobre 1916

Rue du Labellion n° 70.

(Signé) Dr. Reichenbach Deltence.

Paraphé ne varié.

Le Greffier (Paraphé) G. B.

Les comparants (Paraphé) M. J. P. - J. L. - O. L. - M. P. C. -
J. D. - D. B. et Ch. C.

Le greffier (Paraphé) L. C.

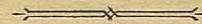
Enregistré en robe - renvoi à Saint-Gilles le vingt avril
1917. Volume 112 folio 32 case 4. Reçu Sept francs

Le Receveur int. (Signé) L. Connerotte.

Pour extrait conforme
délivré à l'Etat Belge.

J. Petre

ÉTUDE
DE
M^E AD. J. PETRE
NOTAIRE
A SAINT-GILLES-BRUXELLES
Rue Berckmans, 106



Twelve horizontal dotted lines for writing, arranged in a single column on the right side of the page.